

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
les routes départementales 95, 13, 117
la commune de MACHECOUL-SAINT-MEME

Référence : BP RD95
N° : T-PR-2026-08-100

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MACHECOUL – SAINT-MÊME

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU l'avis favorable du Maire de LA MARNE du 19 août 2026 ;

VU l'avis favorable du Maire de PAULX du 18 août 2026 ;

VU l'avis favorable du Préfet de Loire-Atlantique relatif au classement de la voie dans le réseau à grande circulation du 19 août 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur les routes départementales 95, 13, 117 afin de procéder à des travaux d'enrobés sur le giratoire du Moulin Mocrat.

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur les routes départementales 95 classée RP1 entre les PR 12 + 100 et 13 + 383, 13 classée RP1 entre les PR 16 + 423 et 17 + 439, 117 classée RP1 entre les PR 45 + 29 et 45 + 767* sur le territoire de la commune de MACHECOUL-SAINT-MEME.

Du lundi 14 septembre 2026 au vendredi 18 septembre 2026 à 6h00

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

La restriction sera mise en œuvre de nuit de 21h00 à 06h00.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 25 septembre 2026.

* Coordonnées GPS : RD95 de 46.989747,-1.796538 à 46.979344,-1.803767 - RD13 de 46.990207,-1.796446 à 46.994867,-1.806619 - RD117 de 46.990311,-1.786245 à 46.990045,-1.795869

ARTICLE 2

La circulation dans le sens PAULX vers CHALLANS sera déviée par:

- Route départementale RD73
- Route départementale RD72

La circulation dans le sens CHALLANS vers NANTES sera déviée par:

- Route départementale RD72
- Route départementale RD73

La circulation dans le sens la MARNE vers PORNIC sera déviée par:

- Route départementale RD87
- Route départementale RD64

La circulation dans le sens MACHECOUL vers NANTES sera déviée par:

- Route départementale RD64
- Route départementale RD87

La circulation dans le sens MACHECOUL vers CHALLANS sera déviée par:

Rue Sainte Croix
Rue de la Taillée
Rue François Blanchard
Boulevard de la Biliais
Boulevard Jean de Grandmaison
Rue de France Libre
Rue Marcel Brunelière
Rue Papin

La circulation dans le sens CHALLANS vers MACHECOUL sera déviée par:

Rue Denis Papin
Rue Marcel Brunelière
Boulevard du Château
Rue Alexandre Riou
Rue Henri Avril
Rue Saint-Nicolas
Rue Sainte Croix

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par le centre d'intervention de Machecoul – Saint-Même, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Pays-de-Retz.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de MACHECOUL-SAINT-MEME et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de MACHECOUL-SAINT-MEME,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB MACHECOUL-ST-MEME,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MACHECOUL-SAINT MÈME

Le 20/08 / 2026

Le Maire


JL GUICHARD

Fait à MACHECOUL-SAINT MÈME

Le 20/08 / 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,

L'adjoint au chef du service aménagement



François GATINEAU

Situation des travaux

